



Clause de résiliation contrat sous traitance

Par **machdeux**, le **21/10/2014** à **08:18**

Bonjour,

Devant signer un contrat de sous traitance pour un développement informatique de 15 jours quel est le délai de préavis légal pour une résiliation en cas de problème ?

Est-il possible d'y rajouter une période de probation ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Machdeux

Par **moisse**, le **21/10/2014** à **17:07**

Bonjour,

[citation] le délai de préavis légal pour une résiliation en cas de problème [/citation]

Ce délai n'existe pas.

Mais la liberté des conventions vous permet d'insérer toutes les conditions que vous voulez à condition:

* qu'elles ne soient pas contraire à l'ordre public

* qu'elles ne soient pas léonines.

[citation]une période de probation [/citation]

Une période d'essai ?